

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-436

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION 2025 POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS, ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-403 ET SES AMENDEMENTS

CONSIDÉRANT que la Ville, en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) a le pouvoir de réglementer pour tarifier les services municipaux qu'elle dispense;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter un règlement de tarification;

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2 Le présent règlement remplace le règlement numéro 2023-403 et ses amendements.
- ARTICLE 3 La tarification des biens et services municipaux offerts par la Ville est établie selon les sections A à E et l'annexe 1, jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante, comme ci-reproduites.
- ARTICLE 4 Tout bien, service ou activité non prévu au présent règlement est facturé au coût réel additionné des frais d'administration prévus à l'article 5 du présent règlement, à moins qu'il n'en soit décrété autrement dans une loi ou un règlement.
- ARTICLE 5 Tous les services de la Ville qui effectuent de la facturation de biens et services doivent ajouter à ladite facturation, lorsqu'applicable, un montant représentant 15 % de celle-ci, et ce, à titre de frais d'administration. Malgré ce qui précède, aucuns frais d'administration ne sont chargés aux organismes à but non lucratif de Boucherville.
- ARTICLE 6 Tout tarif prévu au présent règlement a préséance sur tout autre tarif visant le même objet prévu à tout autre règlement.
- ARTICLE 7 Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque bien, service ou activité, sont imposés et prélevés de toute personne qui utilise lesdits biens ou services ou bénéficie desdites activités et ils incluent les taxes applicables.
- ARTICLE 8 Toute créance impayée porte intérêt à raison de 7 % par an à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées.

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière

TABLE DES MATIÈRES

LÉGENDE.....	3
SECTION A – SECTION GÉNÉRALE.....	4
SECTION B – SECTION PERMIS, AUTORISATION ET CERTIFICAT.....	5
SECTION C – SECTION SERVICES TECHNIQUES D'INGÉNIERIE.....	21
SECTION D – SECTION SPORTS ET LOISIRS.....	23
SECTION E – SECTION LOCATION D'INSTALLATION ET UTILISATION DE MACHINERIE.....	26

LÉGENDE

H : habitation

H1 : habitation unifamiliale

H2 : habitation bifamiliale

H3 : habitation trifamiliale

H4 : habitation multifamiliale

H5 : habitation collective

PI : projet intégré

C : commerce

R : récréatif

P : public et institutionnel

ÉCO : milieu d'intérêt écologique

I : industriel

A : agricole

U : usage autorisé dans toutes les zones

Z : usage prohibé dans toutes les zones

SECTION A – SECTION GÉNÉRALE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
GÉNÉRALITÉS		
Utilisation d'un photocopieur, d'une imprimante ou d'un télécopieur		0,47 \$/page
Drapeau de la Ville		78,00 \$
COPIES PAPIERS DÉTENUES PAR LA MUNICIPALITÉ		
Règlement municipal		0,47 \$/page
Plan		4,70 \$/page
Reproduction de liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum		0,01 \$/nom
ATTESTATION ET AUTHENTIFICATION		
Assermentation ou déclaration solennelle		5,00 \$
Attestation/certificat de vie		Gratuit
Authentification de documents	Prix de base	5,00 \$
	Tarif pour chaque page additionnelle	0,47 \$
Attestation pour un ministère ou un organisme public	SAAQ, RACJ, MDDELCC, Domaine hydrique, ministère du Tourisme, etc.	263,25 \$
SERVICES FINANCIERS		
Problématique de traitement d'un chèque	Non encaissable par une institution financière	19,00 \$
	Postdaté ou retiré	10,00 \$
	Chèque retiré ou corrigé à la suite de la vente de la propriété ou du décès de l'émetteur	Sans frais
Recherche-perception de compte	Information manquante ou erronée, remboursements récurrents ainsi que transferts de paiement, à partir du deuxième avis	12,00 \$
Encaissement d'un chèque provenant d'une banque étrangère		23,00 \$
Relevé, état de compte et certificat de taxes pour transactions immobilières (professionnels et institutions financières)	Demande par fax ou en personne	150,00 \$
	Demande par Internet (Immonet)	139,75 \$
Preuve d'endossement d'un chèque émis par la Ville		19,00 \$
Avis certifié ou recommandé pour perception de taxes foncières		28,00 \$

SECTION B – SECTION PERMIS, AUTORISATION ET CERTIFICAT

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION¹		
Validation de la conformité réglementaire		
Validation de projet pour un bâtiment principal de catégorie H	Non remboursable, mais déductible si émission, dans la même année civile, d'un permis relativement au projet soumis	
	Construction	277,00 \$
	Agrandissement ou transformation	109,00 \$
Validation de projet visant un usage de catégorie I, U, C, R, P ou ÉCO	Non remboursable	412,00 \$
Validation de projet pour un bâtiment principal ou accessoire de catégorie A	Non remboursable, mais déductible si émission, dans la même année civile, d'un permis relativement au projet soumis	76,00 \$
Validation de projet relatif à l'affichage	Non remboursable, mais déductible si émission, dans les 12 mois du dépôt d'un projet, d'un certificat d'autorisation relativement à chaque enseigne soumise	166,00 \$
Renouvellement de permis		
Renouvellement d'un permis de construction aux mêmes conditions pour un bâtiment non construit de catégorie H ayant déjà fait l'objet de l'émission d'un permis de construction ou travaux d'aménagements intérieurs inachevés	Coût par logement	70,00 \$
Renouvellement d'un permis de construction aux mêmes conditions pour un bâtiment non construit de catégorie I, U, C, R, P ou ÉCO ayant déjà fait l'objet de l'émission d'un permis de construction ou travaux d'aménagements intérieurs inachevés		412,00 \$
Renouvellement d'un permis de construction ou agrandissement de catégorie A	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher de 45 m ² ou moins	78,00 \$
	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher supérieure à 45 m ²	526,00 \$

¹ Pour toute demande de permis et de certificat, à l'exception de nouvelles constructions, le tarif est gratuit pour les OBNL.

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Construction d'un bâtiment principal		
L'usage principal est la catégorie H	Première unité d'habitation	495,00 \$*
	<i>*Les coûts de raccordement et de nettoyage de rue doivent être ajoutés à cette somme.</i>	
	Prix pour chaque unité d'habitation additionnelle	277,00 \$
L'usage principal est la catégorie I, U, C, R, P ou ÉCO	Prix de base	412,00 \$
	Tarif établi selon la superficie brute du plancher et à ajouter au prix de base ²	4,00 \$/m ²
L'usage principal est la catégorie A	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher de 45 m ² ou moins	78,00 \$
	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher supérieure à 45 m ²	526,00 \$
Agrandissement d'un bâtiment principal (incluant l'ajout d'aire de plancher ou d'une mezzanine)		
L'usage principal est la catégorie H	Incluant l'ajout d'un solarium	217,00 \$
L'usage principal est la catégorie I, U, C, R, P ou ÉCO	Prix de base	412,00 \$
	Tarif établi selon la superficie brute du plancher et à ajouter au prix de base ²	4,00 \$/m ²
L'usage principal est la catégorie A	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher de 45 m ² ou moins	76,00 \$
	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher supérieure à 45 m ²	526,00 \$
Transformation ou rénovation d'un bâtiment principal		
L'usage principal est la catégorie H	Incluant la construction, la rénovation ou l'installation d'équipement accessoire, lorsqu'un permis est requis	70,00 \$
L'usage principal est la catégorie I, U, C, R, P ou ÉCO	Prix de base	412,00 \$
	Tarif établi par tranche de 1 000 \$ en valeur de travaux et à ajouter au prix de base ²	4,00 \$
	Incluant la construction, la rénovation, ou l'installation d'équipement accessoire, lorsqu'un permis est requis	
L'usage principal est la catégorie A	Incluant la construction, la rénovation ou l'installation d'équipement accessoire, lorsqu'un permis est requis	73,00 \$

² Pour les demandes concernant un bâtiment dont l'usage principal est la catégorie **I, U, C, R, P** ou **ÉCO**, le coût maximal d'une demande est établi à 63 000,00 \$, auquel s'ajoutent les frais de base.

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Bâtiment accessoire		
Construction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un garage privé ou abri d'auto détaché dont l'usage principal est la catégorie H		70,00 \$
Construction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire autre qu'un garage ou un abri d'auto détaché dont l'usage principal est la catégorie H		35,00 \$
Construction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est la catégorie I ou U	Prix de base	246,00 \$
	Tarif établi selon la superficie brute du plancher et à ajouter au prix de base ²	4,00 \$/m ²
Construction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est la catégorie C, R, P ou ÉCO	Prix de base	166,00 \$
	Tarif établi selon la superficie brute du plancher et à ajouter au prix de base ²	4,00 \$/m ²
Construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire dont l'usage principal est la catégorie A	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher de 45 m ² ou moins	78,00 \$
	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher supérieur à 45 m ²	526,00 \$
Transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire dont l'usage principal est la catégorie A		78,00 \$
Construction et équipements accessoires		
Construction, transformation ou installation d'une piscine dont l'usage principal est la catégorie H	Incluant l'enceinte et les équipements accessoires	70,00 \$
Construction, transformation ou installation d'une enceinte de piscine et équipements accessoires dont l'usage principal est la catégorie H		40,00 \$
Construction, installation ou rénovation d'un auvent pour un bâtiment de classe H5 ou pour un projet intégré comportant des bâtiments de classe H5	Tarif par demande, pour tout le projet	35,00 \$

² Pour les demandes concernant un bâtiment dont l'usage principal est la catégorie **I, U, C, R, P** ou **ÉCO**, le coût maximal d'une demande est établi à 63 000,00 \$, auquel s'ajoutent les frais de base.

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Construction et équipements accessoires (suite)		
Construction, agrandissement, transformation ou rénovation d'une aire de stationnement étagée	Prix de base	412,00 \$
	Tarif établi selon la superficie brute du plancher et à ajouter au prix de base ²	4,00 \$/m ²
Construction, transformation, installation ou modification d'un réservoir extérieur ou sous-terrain	Usage de catégorie autre que H	412,00 \$
Autres travaux		
Construction, transformation ou installation d'une antenne de télécommunication		1 477,00 \$
Construction, transformation ou aménagement d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées		166,00 \$
Construction, modification ou remplacement d'une installation de prélèvement des eaux (puits)		77,00 \$
Compteur d'eau (nouvelle installation ou travaux correctifs)	Usage de catégorie autre que H	Gratuit
Remplacement d'équipement de climatisation/réfrigération utilisant l'eau potable (travaux correctifs)	Prix de base	214,00 \$
	Tarif établi selon la superficie brute du plancher et à ajouter au prix de base (prix par m ²) ²	4,00 \$
Équipement de prétraitement (nouvelle installation ou travaux correctifs) (ex. : pièges à matières grasses, dessableur/décanteur, séparateur eau/huile)	Prix de base	214,00 \$
	Tarif établi selon la superficie brute du plancher et à ajouter au prix de base (prix par m ²) ²	4,00 \$
Système de récupération des eaux de lavage (lave-auto automatique)	Prix de base	214,00 \$
	Tarif établi selon la superficie brute du plancher et à ajouter au prix de base (prix par m ²) ²	4,00 \$
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION		
Bâtiment principal et bâtiment accessoire		
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment principal dont l'usage principal est la catégorie H		70,00 \$
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment principal dont l'usage est la catégorie C, R, P, A, ÉCO, I, U ou Z		351,00 \$
Démolition en tout ou en partie ou retrait d'un bâtiment accessoire ou équipement accessoire autorisé par la délivrance d'un permis dont l'usage est la catégorie H		Gratuit

² Pour les demandes concernant un bâtiment dont l'usage principal est la catégorie **I, U, C, R, P** ou **ÉCO**, le coût maximal d'une demande est établi à 63 000,00 \$, auquel s'ajoutent les frais de base.

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Bâtiment principal et bâtiment accessoire (suite)		
Démolition en tout ou en partie ou retrait d'un bâtiment accessoire ou équipement accessoire autorisé par la délivrance d'un permis dont l'usage est la catégorie C, R, P ou ÉCO		166,00 \$
Démolition en tout ou en partie ou retrait d'un bâtiment accessoire ou équipement accessoire autorisé par la délivrance d'un permis dont l'usage est la catégorie A	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher de 45 m ² ou moins	72,00 \$
	Prix pour un bâtiment ayant une superficie brute de plancher supérieure à 45 m ²	149,00 \$
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment accessoire dont l'usage est la catégorie I, U ou Z		246,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal dont l'usage principal est la catégorie H		70,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal ou accessoire dont l'usage est la catégorie C, R, P, A, ÉCO, I, U ou Z		351,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire ou équipement accessoire autorisé par la délivrance d'un permis		Gratuit
Démolition totale ou partielle ou retrait d'une antenne de télécommunication		707,00 \$
Implantation d'un nouvel usage ou changement d'usage principal ou complémentaire, occupation d'un local ou changement de propriétaire de l'entreprise occupant le local dont l'usage est la catégorie C, R, P, A, ÉCO, I, U ou Z		246,00 \$
Implantation, changement, ajout ou modification d'usage complémentaire pour la catégorie H	Incluant l'enseigne	77,00 \$
Exploitation d'un kiosque ou un étal de vente de produits de la ferme		166,00 \$
Élevage de poule(s) pour un usage complémentaire de la catégorie H		27,00 \$
Bâtiment principal et bâtiment accessoire (suite)		
Augmentation du nombre d'unités animales ou modification du type d'unité animale pour un usage de la catégorie A		152,00 \$

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Affichage		
Demande d'affichage		166,00 \$
Enseigne pour un usage complémentaire, enseigne de signalisation touristique ou enseigne installée dans une fenêtre ou une vitrine	Tarif par demande	86,00 \$
Construction, installation, modification, réparation ou déplacement d'une enseigne ou d'un panneau-réclame		412,00 \$
Plan d'affichage d'ensemble approuvé par résolution du conseil municipal		Gratuit
Autres types de demande		
Réaliser ou modifier un aménagement paysager	Projet qui n'est pas en lien avec la délivrance d'un permis de construction	163,00 \$
Aménager ou modifier l'aménagement d'un café-terrasse ou d'un bar-terrasse		
Aménager ou modifier une aire de stationnement		
Aménager ou modifier une aire de chargement et de déchargement		
Aménager une aire d'entreposage		
Ériger, modifier ou réparer un mur de soutènement		86,00 \$
Démanteler ou retirer un réservoir		185,00 \$
Ériger ou modifier une clôture (excluant l'enceinte d'une piscine)	Usage des classes H1, H2 ou H3 ou usage de la catégorie A	Gratuit
	Usage des classes H4 ou H5 ou usage des catégories C, R, P ou ÉCO	164,00 \$
Démolir une piscine creusée		77,00 \$
Abattre un arbre		Gratuit
Déboisement		367,00 \$
Ouvrage ou travaux – rive ou littoral		
Usage des classes H1, H2 ou H3 ou usage de la catégorie A		77,00 \$
Usage des classes H4 ou H5 ou usage des catégories C, R, P ou ÉCO	Prix de base	164,00 \$
	Montant à ajouter au prix de base, par tranche de 1 000 \$ en valeur de travaux	3,00 \$

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Ouvrage ou travaux – zone inondable		
Usage des classes H1, H2 ou H3 ou usage de la catégorie A		77,00 \$
Usage des classes H4 ou H5 ou usage des catégories C, R, P ou ÉCO	Prix de base	164,00 \$
	Montant à ajouter au prix de base, par tranche de 1 000 \$ en valeur de travaux	3,00 \$
Déblai ou remblai		
Superficie inférieure ou égale à 2 500 m ²		148,00 \$
Superficie supérieure à 2 500 m ²		713,00 \$
Garantie financière pour décapage (déblai)	Montant par tranche de 1 000 m ²	258,00 \$
Garantie financière pour les travaux de remblai	Montant par tranche de 1 000 m ²	1 300,00 \$
DIVERS		
Nettoyage des rues		
Nettoyage des rues dans les secteurs en construction	Frais non remboursables, associés à une demande de permis, tarif par logement	223,00 \$
Raccordement ou branchement		
Raccordement d'un bâtiment résidentiel sur rue publique au réseau d'eau potable et égout	Frais non remboursables, associés à une demande de permis	266,00 \$
Raccordement pour les propriétés visées de la rue De Montbrun, tel que reproduit à l'annexe 1		31 050,00 \$
Réfection ou remplacement d'un/des branchement(s) privé(s) pour un usage de catégorie H, ÉCO ou A		Gratuit
Réfection ou remplacement d'un/des branchement(s) privé(s) pour un usage de catégorie C, R, P, I, U ou Z		408,00 \$
Commerce itinérant		
Permis de commerce itinérant		492,00 \$
Carte d'identification		21,00 \$
Coût de remplacement du permis de commerçant itinérant, perdu ou détruit		43,00 \$

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Arrosage d'une nouvelle pelouse ou de plantations (pour une période de 15 jours)		
Usage de la catégorie H	Renouvelable une fois seulement pour une autre période de 15 jours, au même tarif	39,00 \$
Usage des catégories C, R, P, I, A, ÉCO ou U		92,00 \$
Arrosage d'une pelouse infestée devant être traitée au moyen d'un procédé biologique		12,00 \$
Utilisation extérieure de pesticides ou d'engrais		
Certificat d'autorisation annuel		954,00 \$
Certificat d'autorisation d'application de pesticides		39,00 \$
Autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q.)		
Demande d'autorisation		159,00 \$
Déclaration		79,00 \$
Rapport d'inspection pour un dossier au Tribunal administratif du logement (T.A.L.)		
Rapport d'inspection		283,00 \$
Changement ou ajout de numéro civique ou de suite		
Usage de la classe H1, H2 ou H3 ou de la catégorie A et OBNL		71,00 \$
Usage des classes H4 ou H5	Moins de 300 logements	266,00 \$
	300 logements et plus	533,00 \$
Usage des catégories C, R, P, I, ÉCO ou U		301,00 \$
Identification d'un local pour un usage des catégories C, R, P ou I	Tarif par local ou suite	81,00 \$
Ajout ou changement de numéro civique ou de local dans le cadre de la délivrance d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation		Gratuit
Installation d'un ponceau permanent ou temporaire, aménagement d'un passage à gué ou mise en place d'un exutoire de drainage souterrain ou de surface		
Usage des classes H1, H2, H3 ou usage des A ou ÉCO		143,00 \$
Usage des classes H4 ou H5 ou usage des catégories C, R ou P	Prix de base	408,00 \$
	Montant à ajouter au prix de base, par tranche de 1 000 \$ en valeur de travaux	3,00 \$

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Mise en place d'un projet à impact environnemental		
Projet ayant un impact sur le débit de pointe d'un cours d'eau, installation d'un pont ou de tout ouvrage aérien, souterrain ou de surface qui croise un cours d'eau impliquant sa traversée par de la machinerie ou aménagement d'ouvrages permanents ou temporaires en bordure ou dans un cours d'eau		652,00 \$
Installation d'un embarcadère		
Installation d'un embarcadère		40,00 \$
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (N° 2018-291)		
Permis de lotissement périmètre d'urbanisation	Prix de base	148,00 \$
	Montant à ajouter au prix de base	0,15 \$/m ²
Permis de lotissement en zone agricole	Pour chaque lot créé	365,00 \$
Permis de lotissement pour correction de lot		71,00 \$
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PIIA (N° 2018-296)		
Validation de la conformité réglementaire		
Validation de la conformité aux règlements municipaux d'un projet assujéti au règlement de PIIA, pour la catégorie H et pour un OBNL		Gratuit
Validation de la conformité aux règlements municipaux d'un projet assujéti au règlement de PIIA, pour toute autre catégorie	Non remboursable	677,00 \$
Projet pour usage de catégorie H et pour un OBNL		
Projet soumis au PIIA, construction, agrandissement, transformation, rénovation ou autres travaux	Incluant les projets intégrés	Gratuit
Modification architecturale à un projet déjà approuvé		Gratuit
Projet pour un usage de catégorie C, R ou P		
Construction ou agrandissement d'un bâtiment principal		670,00 \$
Transformation ou rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment ou d'une aire d'entreposage des matières résiduelles	Sans agrandissement	246,00 \$
	Incluant l'éclairage sur le bâtiment	

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Projet pour un usage de catégorie C, R ou P (suite)		
Aménagement extérieur	Aménagement paysager, aire de stationnement, aire de chargement et de déchargement, aire d'entreposage extérieur, équipement accessoire, bâtiment accessoire, etc.	160,00 \$
Projet d'affichage	Enseigne ou panneau-réclame	166,00 \$
Plan d'affichage d'ensemble		639,00 \$
Café-terrasse ou bar-terrasse		246,00 \$
Écran visuel (mur-écran pour équipement mécanique)		246,00 \$
Autres travaux ou projets soumis au PIIA		160,00 \$
Éclairage extérieur du site		677,00 \$
Projet pour un usage de catégorie I, U ou Z		
Construction ou agrandissement d'un bâtiment principal		1009,00 \$
Transformation ou rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment	Incluant l'éclairage sur le bâtiment	412,00 \$
Aménagement extérieur	Aménagement paysager, aire de stationnement, équipement accessoire	246,00 \$
Affichage	Enseigne ou panneau-réclame	166,00 \$
Plan d'affichage d'ensemble		639,00 \$
Autres travaux ou projets soumis au PIIA		166,00 \$
Éclairage extérieur du site		677,00 \$
Projet pour un usage de catégorie A ou ÉCO		
Construction ou agrandissement d'un bâtiment	Coût par superficie brute de plancher	
	0 à 200 m ²	149,00 \$
	201 à 500 m ²	288,00 \$
	501 à 5 000 m ²	432,00 \$
	5 001 m ² et plus	575,00 \$
Autres travaux ou projets soumis au PIIA		149,00 \$
Présentation subséquente d'un projet		
Présentation subséquente d'un projet, à la demande du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ou du conseil municipal		Gratuit
Adaptation d'un immeuble		
Adaptation d'un immeuble à l'accessibilité sans obstacle		Gratuit

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Garantie financière pour la conformité à un PIIA		
Construction ou agrandissement pour un usage de la catégorie H , sauf l'usage de la classe H1		1 331,00 \$/unité d'habitation
Transformation ou rénovation pour un usage de classe H4 ou H5		2 880,00 \$
Construction, agrandissement ou transformation pour un usage de catégorie C ou R	Tarif établi selon la superficie brute de plancher avec un minimum de 2 750 \$ et un maximum de 50 000 \$	15,00 \$/m ²
Construction, agrandissement ou transformation pour un usage de la catégorie I	Tarif établi selon la superficie brute de plancher avec un minimum de 2 750 \$ et un maximum de 50 000 \$	5,00 \$/m ²
Rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment pour un usage de catégorie C, R, P ou I	Incluant l'éclairage sur le bâtiment	3 261,00 \$
Café-terrasse ou bar-terrasse		3 261,00 \$
Aire de jeux (garderie)		3 261,00 \$
Aire d'entreposage des matières résiduelles ou équipements divers		3 261,00 \$
Modification à une aire de stationnement ou aménagement de l'emplacement pour un usage de classe H4 ou H5 ou de catégorie C, R, P ou I		3 230,00 \$
Affichage d'une enseigne principale détachée		3 261,00 \$
Enseigne directionnelle		670,00 \$
Éclairage extérieur du site	Coût minimum	1 396,00 \$
	Coût maximum	13 967,00 \$
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES (N° 2018-295)³		
L'usage principal est la catégorie H1	Nouveau projet	978,00 \$
	Correctif	701,00 \$
L'usage principal est la catégorie H2	Nouveau projet	978,00 \$
	Correctif	701,00 \$
L'usage principal est la catégorie H3	Nouveau projet	978,00 \$
	Correctif	701,00 \$
L'usage principal est la catégorie H4	Nouveau projet	2 174,00 \$
	Correctif	2 174,00 \$
L'usage principal est la catégorie H5	Nouveau projet	2 174,00 \$
	Correctif	2 174,00 \$
L'usage principal est la classe H/PI	Nouveau projet	2 194,00 \$
	Correctif	2 194,00 \$
	Correctif	2 461,00 \$

³ Une dérogation mineure est requise pour chacun des sujets visés ou des sujets associés, sauf pour un usage des classes **H1**, **H2** ou **H3** et un OBNL.

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES (N° 2018-295)³ (suite)		
L'usage principal est la classe C	Nouveau projet	2 461,00 \$
	Correctif	2 461,00 \$
L'usage principal est la classe R	Nouveau projet	2 461,00 \$
	Correctif	2 461,00 \$
L'usage principal est la classe C/PI	Nouveau projet	3 273,00 \$
	Correctif	3 273,00 \$
L'usage principal est la classe R/PI	Nouveau projet	3 273,00 \$
	Correctif	3 273,00 \$
L'usage principal est la classe P*	Nouveau projet	1 144,00 \$
	Correctif	819,00 \$
L'usage principal est la classe ÉCO*	Nouveau projet	1 144,00 \$
	Correctif	819,00 \$
L'usage principal est la classe I	Nouveau projet	3 273,00 \$
	Correctif	3 273,00 \$
L'usage principal est la classe A	Nouveau projet	1 030,00 \$
	Correctif	1 030,00 \$
L'usage principal est la classe U	Nouveau projet	3 273,00 \$
	Correctif	3 273,00 \$
L'usage principal est la classe Z	Nouveau projet	3 273,00 \$
	Correctif	3 273,00 \$
<i>*Pour un OBNL de classe P ou ÉCO</i>	Nouveau projet	542,00 \$
	Correctif	542,00 \$
DEMANDE DE SOLUTIONS DE RECHANGE EN VERTU DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (N° 2018-293)^{4 5}		
L'usage principal est la catégorie H1		978,00 \$
L'usage principal est la catégorie H2		978,00 \$
L'usage principal est la catégorie H3		978,00 \$
L'usage principal est la catégorie H4		2 174,00 \$
L'usage principal est la catégorie H5		2 174,00 \$
L'usage principal est la classe H/PI		2 194,00 \$
L'usage principal est la classe C		2 461,00 \$
L'usage principal est la classe R		2 461,00 \$
L'usage principal est la classe C/PI		3 273,00 \$
L'usage principal est la classe R/PI		3 273,00 \$

³ Une dérogation mineure est requise pour chacun des sujets visés ou des sujets associés, sauf pour un usage des classes **H1**, **H2** ou **H3** et un OBNL.

⁴ Une demande de solution de rechange est requise pour chacun des sujets visés. Le conseil peut, par résolution, exempter le requérant du versement de la garantie financière pour des motifs sérieux.

⁵ Aucun frais supplémentaire pour une demande de solution de rechange payée et reportée si étudiée dans la même année civile.

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
DEMANDE DE SOLUTIONS DE RECHANGE EN VERTU DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (N° 2018-293)^{4 5} (suite)		
L'usage principal est la classe P		1 144,00 \$
L'usage principal est la classe ÉCO		1 144,00 \$
L'usage principal est la classe I		3 273,00 \$
L'usage principal est la classe A		1 030,00 \$
L'usage principal est la classe U		3 273,00 \$
L'usage principal est la classe Z		3 273,00 \$
Garantie financière		
Garantie financière exigée avant l'émission d'un permis de construction (sauf H1 , H2 et H3)	Remboursable suivant l'attestation de conformité de travaux	14 384,00 \$
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (N° 2018-297)		
Certificat d'autorisation		
Certificat d'autorisation de démolition		138,00 \$
Garantie financière		
Garantie financière	Tarif par logement	1 331,00 \$
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS (N° 2018-298)		
L'usage principal est la catégorie H1		978,00 \$
L'usage principal est la catégorie H2		978,00 \$
L'usage principal est la catégorie H3		978,00 \$
L'usage principal est la catégorie H4		2 174,00 \$
L'usage principal est la catégorie H5		2 174,00 \$
L'usage principal est la classe H/PI		2 194,00 \$
L'usage principal est la classe C		2 461,00 \$
L'usage principal est la classe R		2 461,00 \$
L'usage principal est la classe P*		1 144,00 \$
L'usage principal est la classe ÉCO*		1 144,00 \$
L'usage principal est la classe I		3 273,00 \$
L'usage principal est la classe A		1 030,00 \$
L'usage principal est la classe U		3 273,00 \$
<i>*Pour un OBNL de classe P ou ÉCO</i>		542,00 \$

⁴ Une demande de solution de rechange est requise pour chacun des sujets visés. Le conseil peut, par résolution, exempter le requérant du versement de la garantie financière pour des motifs sérieux.

⁵ Aucun frais supplémentaire pour une demande de solution de rechange payée et reportée si étudiée dans la même année civile.

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) (N° 2018-299)		
L'usage principal est la catégorie H1		703,00 \$
L'usage principal est la catégorie H2		703,00 \$
L'usage principal est la catégorie H3		703,00 \$
L'usage principal est la catégorie H4		2 174,00 \$
L'usage principal est la catégorie H5		2 174,00 \$
L'usage principal est la classe H/PI		2 194,00 \$
L'usage principal est la classe C		2 461,00 \$
L'usage principal est la classe R		2 461,00 \$
L'usage principal est la classe P*		819,00 \$
L'usage principal est la classe ÉCO*		819,00 \$
L'usage principal est la classe I		3 273,00 \$
L'usage principal est la classe A		737,00 \$
L'usage principal est la catégorie U		3 273,00 \$
<i>*Pour un OBNL de classe P ou ÉCO</i>		542,00 \$
DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) (N° 2018-300)		
Demande d'approbation d'un Plan d'aménagement d'ensemble (par zone)	Incluant la modification d'un règlement d'urbanisme en lien avec un PAE	6 983,00 \$
DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT – ICI		
Règlement n° 2018-289, 2018-290, 2018-291, 2018-292, 2018-293, 2018-294, 2018-295, 2018-296, 2018-297, 2018-298, 2018-299 ou 2018-300	Procédure	2 755,00 \$
	Montant du remboursement si refus par le conseil municipal	1 895,00 \$
	Modification annuelle à l'initiative de la Ville (omnibus)	1 103,00 \$
DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT –RÉSIDENTIEL		
Règlement n° 2018-289, 2018-290, 2018-291, 2018-292, 2018-293, 2018-294, 2018-295, 2018-296, 2018-297, 2018-298, 2018-299 ou 2018-300	Procédure	2 480,00 \$
	Montant du remboursement si refus par le conseil municipal	1 706,00 \$
	Modification annuelle à l'initiative de la Ville (omnibus)	993,00 \$
AUTRES PERMIS		
Entrepreneurs en déneigement (allées et stationnements privés)	Prix de base pour le premier véhicule	240,75 \$
	Montant à ajouter au prix de base pour chaque véhicule additionnel	64,25 \$
Licence pour animal domestique		Gratuit

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
PERMIS DE TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE (tournage ou séance photographique)		
Dépôt en garantie	Catégorie I	1 000,00 \$
	Catégorie II	2 000,00 \$
	Catégorie III et IV	5 000,00 \$
	Catégorie V	10 000,00 \$
Demande générale	Catégorie I	220,00 \$/jour/site
	Catégorie II	355,00 \$/jour/site
	Catégorie III	530,00 \$/jour/site
	Catégorie IV	765,00 \$/jour/site
	Catégorie V	1 405,00 \$/jour/site
Demande relative à un camp de base prévu dans la liste ci-après (camions, roulettes, cantine, génératrice, etc.): <ul style="list-style-type: none"> • Centre administratif Clovis-Langlois • Bibliothèque Montarville-Boucher-De La Bruère • Maison dite Louis-H.-La Fontaine • Cercle social Pierre-Boucher • Centre des glaces Gilles-Chabot • Marchés publics Lionel-Daunais et De Montbrun • Parcs municipaux 	Catégorie II	118,00 \$/jour/site
	Catégorie III	236,00 \$/jour/site
	Catégorie IV	355,00 \$/jour/site
	Catégorie V	472,00 \$/jour/site
Demande relative à un site de stationnement prévu dans la liste ci-après (véhicules personnels seulement): <ul style="list-style-type: none"> • Centre administratif Clovis-Langlois • Bibliothèque Montarville-Boucher-De La Bruère • Maison dite Louis-H.-La Fontaine • Cercle social Pierre-Boucher • Centre des glaces Gilles-Chabot • Marchés publics Lionel-Daunais et De Montbrun • Parcs municipaux • Sur rue 	Catégories II à V	118,00 \$/jour/site

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
PERMIS DE TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE (tournage ou séance photographique) (suite)		
Frais de retard	Pour toute demande accusant un retard :	
	• Entre 15 et 19 jours ouvrables	110,00 \$/jour/site
	• Entre 10 et 14 jours ouvrables	220,00 \$/jour/site
	• Entre 5 et 9 jours ouvrables	330,00 \$/jour/site
Pénalités prévues en cas de tournage ou séance photographique sans permis	• Moins de 4 jours ouvrables	
	<p>440,00 \$/jour/site</p> <p>1. S'il s'agit d'une personne physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour une première infraction, une amende de 500 \$ à 1 000 \$; • pour une récidive, une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$. <p>2. S'il s'agit d'une personne morale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour une première infraction, une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$; • pour une récidive, une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$. <p>Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour par jour, des infractions distinctes.</p> <p>Ni la délivrance d'un constat d'infraction, ni le paiement d'une amende ou l'exécution d'un jugement en découlant ne dispensent le contrevenant de payer les frais du permis exigé.</p>	

SECTION C – SECTION SERVICES TECHNIQUES D'INGÉNIERIE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
REPLACEMENT DE SERVICES LATÉRAUX (EAU POTABLE ET ÉGOUT) DANS L'EMPRISE MUNICIPALE		
Services relatifs à des travaux d'infrastructures municipales		
NOUVEAUX SERVICES		
Travaux d'installation initiale sur une rue existante ayant déjà les conduites d'eau potable et d'égout sous la rue	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt de 1500 \$ par chèque certifié lors de la demande de permis Montant total payable par chèque certifié, traite bancaire ou mandat de poste avant le début des travaux Montant du dépôt déduit de la facture finale lorsque les travaux sont terminés, mais non remboursable si les travaux ne sont pas exécutés 	Coût réel + 15 % de frais d'administration
REPLACEMENT DES SERVICES		
Immeuble résidentiel unifamilial, bigénération, moins de six logements ou de classe agricole		1 280,00 \$
Immeuble résidentiel autre que résidence unifamiliale, bigénération, moins de six logements ou de classe agricole		30 % du coût réel + 15 % de frais d'administration ou un montant minimum de 1 280,00 \$
Immeuble commercial, industriel ou institutionnel	Travaux facturés selon les modalités des règlements de la Ville les décrétant	Coût réel + 15 % de frais d'administration
<p><i>* Le propriétaire doit présenter une preuve d'exécution des travaux par la Ville ou un de ses mandataires si l'ensemble des services latéraux ont été remplacés au cours des 15 dernières années et que le représentant de la Ville considère leur état satisfaisant.</i></p> <p><i>Les montants mentionnés relativement aux travaux de remplacement sont facturés à la charge du propriétaire par la Ville à la fin des travaux. Ceux-ci sont payables en deux versements égaux, le premier devant être effectué dans les 30 jours de la date du compte et le second dans les six mois de cette même date.</i></p> <p><i>Les tarifs reflètent le remplacement de trois services. Advenant l'impossibilité de remplacer les trois services, les frais applicables seront facturés au prorata (1/3 ou 2/3).</i></p> <p><i>Dans le cas où le branchement latéral à être remplacé dessert plus d'un immeuble résidentiel unifamilial, la Ville verra à installer un branchement latéral pluvial et latéral sanitaire par immeuble afin de rendre conformes ces immeubles à la réglementation. Conséquemment, chacun des immeubles desservis sera facturé conformément à la présente section.</i></p> <p><i>Un immeuble de catégorie mixte est facturé selon la catégorie prédominante déposée au rôle d'évaluation en vigueur.</i></p>		

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Services relatifs à des travaux d'infrastructures municipales (suite)		
NOUVELLE INFRASTRUCTURE MUNICIPALE		
Conception, surveillance et gestion du dossier pour le développement de nouvelles rues sur le territoire de la municipalité	Services professionnels (laboratoire, arpentage, firme de génie, etc.)	Coût réel des services professionnels + frais de gestion du personnel de la Ville
	Frais de gestion du personnel de la Ville	Taux horaire + avantages sociaux + 15 % de frais d'administration
	Services professionnels rendus par la Ville. Le promoteur s'engage à payer le coût du personnel.	Taux horaire + avantages sociaux + 15 % de frais d'administration
MODIFICATION DE PLAN DE LA VILLE À LA SUITE DES EXIGENCES D'UN TIERS		
Modification de plan à la demande d'une tierce partie	Frais de gestion du personnel de la Ville	Taux horaire + avantages sociaux + 15 % de frais d'administration
Services relatifs à une demande de travaux ponctuelle		
Immeuble résidentiel	Unifamilial, bigénération, moins de six logements ou de classe agricole	1 811,25 \$
	Tout autre immeuble résidentiel	30 % du coût réel + 15 % de frais d'administration
Immeuble commercial, industriel ou institutionnel		Coût réel + 15 % de frais d'administration
AUTRES TRAVAUX		
Ouverture ou fermeture de l'alimentation en eau potable	Pendant les heures régulières de travail	Gratuit
	Après les heures régulières de travail	202,00 \$
Cueillette de branches d'arbres à l'aide de la déchiqueteuse	Prix de base	100,00 \$/heure
	Coût minimum (15 minutes)	25,00 \$
Remorquage d'un véhicule		130,50 \$
Réfection d'une entrée charretière	Trottoir ou trottoir-dalle	Coût réel
	Bordure	
Sciage horizontal d'une entrée charretière	Bordure	Coût réel
Installation, réparation et modification de compteurs d'eau		À la charge du propriétaire

SECTION D – SECTION SPORTS ET LOISIRS

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
ADMINISTRATION LOISIRS		
Carte Accès-Boucherville	Résident (période de 24 mois)	
	Carte individuelle	12,00 \$
	Carte familiale	27,00 \$
	Carte individuelle 65 ans et plus (période de 48 mois)	15,00 \$
	Non-résident (période de 12 mois)	
	Carte individuelle	82,00 \$ ou 10,00 \$/mois
	Carte familiale	198,00 \$
	Remplacement d'une carte perdue	5,25 \$
Politique de reconnaissance et de soutien aux organisations (Tarification à partir du 1 ^{er} septembre 2025) *	Enfant	11,50 \$/participant
	Adulte	16,50 \$/participant
	<i>* Consulter la section « LOCATION D'INSTALLATIONS AUX ORGANISATIONS ACCRÉDITÉES » de la présente section pour connaître les tarifs établis pour certaines activités spéciales des organisations.</i>	
Technicien de scène chargé de projet	Montage et balance de son (8 heures)	282,50 \$
	Répétition générale (8 heures)	282,50 \$
	Spectacle (4 heures)	396,50 \$
	Spectacle et démontage (4 heures)	396,50 \$
	Soutien technique (3 heures et moins)	103,50 \$
Publicité dans le programme de loisirs en ligne	1 page couleur	520,00 \$
	½ page couleur	345,00 \$
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE		
Documents en location	Livre (période de 21 jours)	3,75 \$
Frais de retard et documents perdus	Perte d'un document	Coût réel du document
	Document remis en retard	Sans frais
Document incomplet/abimé	Frais de réparation	9,00 \$
Abonnement	Bibliothèque seulement	Gratuit
Accès Internet		Gratuit
Frais d'impression	Noir et blanc	0,25 \$/page
	Couleur	1,25 \$/page
	Impression 3D	0,25 \$/gramme
Frais de photocopie	Noir et blanc	0,25 \$/page
Vente d'articles usagés	Jeux vidéo	5,00 \$
	Livres pour adulte usagés et multimédia	2,50 \$
	Livres jeunesse et revues	1,50 \$
Cahier d'histoire et de coloriage	Résident	10,50 \$
	Non-résident	16,50 \$

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
SPORTS		
Patinage libre au Centre des glaces Gilles-Chabot	Admission à une séance et abonnement	Gratuit
Bâton-rondelle	Admission à une séance et abonnement	Gratuit
Piscine Pour les <u>résidents</u>	Admission à une séance pour les résidents détenteurs de la carte Accès-Boucherville	
	Enfant (moins de 12 mois)	Gratuit
	Enfant (12 mois à 16 ans) Étudiant (25 ans et moins) Adulte (60 ans et +)	2,00 \$
	Adulte (16 ans et +)	4,00 \$
	Famille	8,00 \$
	Admission à une séance pour les résidents qui ne détiennent pas la carte Accès-Boucherville	
	Enfant (moins de 12 mois)	Gratuit
	Enfant (12 mois à 16 ans) Étudiant (25 ans et moins) Adulte (60 ans et +)	4,00 \$
	Adulte (16 ans et +)	8,00 \$
	Famille	16,00 \$
	Forfait de 10 séances	
	Enfant (12 mois à 16 ans) Étudiant (25 ans et moins) Adulte (60 ans et +)	14,00 \$
	Adulte (16 ans et +)	28,00 \$
	Abonnement 6 mois	
	Enfant (12 mois à 16 ans) Étudiant (25 ans et moins) Adulte (60 ans et +)	18,00 \$
	Adulte (16 ans et +)	36,00 \$
	Famille	70,00 \$
	Abonnement annuel	
	Enfant (12 mois à 16 ans) Étudiant (25 ans et moins) Adulte (60 ans et +)	36,00 \$
	Adulte (16 ans et +)	72,00 \$
Famille	140,00 \$	
Piscine Pour les <u>non-résidents</u>	Admission à une séance pour les non-résidents détenteurs de la carte Accès-Boucherville	
	Enfant (moins de 12 mois)	Gratuit
	Enfant (12 mois à 16 ans) Étudiant (25 ans et moins) Adulte (60 ans et +)	4,50 \$
	Adulte (16 ans et +)	9,00 \$
	Famille	18,00 \$

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
SPORTS (suite)		
Piscine (suite) Pour les <u>non-résidents</u>	Admission à une séance pour les non-résidents qui ne détiennent pas la carte Accès-Boucherville	
	Enfant (moins de 12 mois)	Gratuit
	Enfant (12 mois à 16 ans) Étudiant (25 ans et moins) Adulte (60 ans et +)	9,00 \$
	Adulte (16 ans et +)	18,00 \$
	Famille	36,00 \$
	Forfait à 10 séances	
	Enfant (12 mois à 16 ans) Étudiant (25 ans et moins) Adulte (60 ans et +)	45,00 \$
	Adulte (16 ans et +)	90,00 \$
	Abonnement annuel	
	Enfant (12 mois à 16 ans) Étudiant (25 ans et moins) Adulte (60 ans et +)	165,00 \$
	Adulte (16 ans et +)	330,00 \$
	Famille	660,00 \$
Salle d'entraînement au Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier	Par séance	4,00 \$
	Abonnement	
	Abonnement 6 mois	85,00 \$
	Abonnement 12 mois	145,00 \$
Badminton	Admission à une séance et abonnement	Gratuit
DIVERS		
Camps de jour	Semaine	95,00 \$
	Journée	23,00 \$
	Journée de sortie régulière	11,00 \$
	Journée de sortie spéciale	30,00 \$
	Relâche scolaire	28,00 \$
Animaparcs	Journée et semaine	Gratuit
	Journée de sortie régulière	11,00 \$
	Journée de sortie spéciale	30,00 \$

**SECTION E – SECTION LOCATION D’INSTALLATION
ET UTILISATION DE MACHINERIE**

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
LOCATION DE SALLES		
Bibliothèque Montarville-Boucher-De La Bruère		
Salle Robert-Lionel-Séguin	Résident	45,50 \$/heure
	Non-résident	75,00 \$/heure
	Lancement de livre (résident)	Gratuit
	Lancement de livre (non-résident)	75,00 \$/heure
Café centre d’art		
Salle de projection – local 114	Résident	57,00 \$/heure
	Non-résident	92,50 \$/heure
	Artiste – Pratique individuelle	16,75 \$/jour/personne
Espace détente – local 202		Non disponible
Salle de réunion – local 204	Résident	22,75 \$/heure
	Non-résident	40,50 \$/heure
Atelier – local 203	Résident	22,75 \$/heure
	Non-résident	40,50 \$/heure
	Artiste – Pratique individuelle	11,50 \$/jour/personne
Atelier – local 205	Résident	28,25 \$/heure
	Non-résident	46,25 \$/heure
	Artiste – Pratique individuelle	11,50 \$/jour/personne
Atelier – local 303	Résident	28,25 \$/heure
	Non-résident	46,25 \$/heure
	Artiste – Pratique individuelle	11,50 \$/jour/personne
Atelier – local 305	Résident	22,75 \$/heure
	Non-résident	40,50 \$/heure
	Artiste – Pratique individuelle	11,50 \$/jour/personne
Atelier spécialisé Sculpture – local 211	Résident	32,50 \$/heure
	Non-résident	50,25 \$/heure
	Artiste – Pratique individuelle	16,75 \$/jour/personne
Atelier spécialisé Vitrail et estampe – local 215	Résident	32,50 \$/heure
	Non-résident	50,25 \$/heure
	Artiste – Pratique individuelle	16,75 \$/jour/personne
Atelier spécialisé Céramique – local 316	Artiste – Pratique individuelle	16,75 \$/jour/personne
Centre Mgr-Poissant		
Café Belle-Lurette	Résident	51,25 \$/heure
	Non-résident	86,75 \$/heure
Cercle social Pierre-Boucher		
Grande salle	Résident	85,00 \$/heure
	Non-résident	144,50 \$/heure
Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier		
Salle Euclide-Vézina	Résident	45,50 \$/heure
	Non-résident	75,00 \$/heure

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF	
LOCATION DE SALLES (suite)			
Maison du bénévolat			
Salle de réunion du Centre des générations	Résident	45,50 \$/heure	
	Non-résident	75,00 \$/heure	
LOCATION D'ESPACES SPORTIFS			
Glaces			
Saison hiver (réservation spontanée)	Lundi au vendredi		
	Avant 8 h	150,00 \$/heure	
	Entre 8 h et 18 h	200,00 \$/heure	
	Entre 18 h et 22 h 30	270,00 \$/heure	
	Après 22 h 30	200,00 \$/heure	
	Samedi et dimanche		
	Avant 8 h	150,00 \$/heure	
	Entre 8 h et 18 h	200,00 \$/heure	
	Entre 18 h et 22 h 30	260,00 \$/heure	
	Après 22 h 30	200,00 \$/heure	
	Autres (en semaine jusqu'à 18 h)		
	Journées pédagogiques et fériés	150,00 \$/heure	
Saison hiver (contrat privé) 3 sept. au 31 décembre 2025 1 ^{er} janvier au 30 mars 2026	Lundi au vendredi		
	Avant 8 h	186,00 \$/heure	
	Entre 8 h et 18 h	304,00 \$/heure	
	Entre 18 h et 22 h 30	359,00 \$/heure	
	Après 22 h 30	304,00 \$/heure	
	Samedi et dimanche		
	Avant 8 h	186,00 \$/heure	
	Entre 8 h et 18 h	251,00 \$/heure	
	Entre 18 h et 22 h 30	286,00 \$/heure	
	Après 22 h 30	251,00 \$/heure	
	Saison été (réservation spontanée)	Lundi au vendredi	
		Avant 18 h	165,00 \$/heure
Entre 18 h et 22 h 30		230,00 \$/heure	
Après 22 h 30		165,00 \$/heure	
Samedi et dimanche			
Avant 8 h		140,00 \$/heure	
Entre 8 h et 18 h		165,00 \$/heure	
Entre 18 h et 22 h 30		200,00 \$/heure	
Après 22 h 30		165,00 \$/heure	
Saison été (contrat privé) 1 ^{er} avril au 2 septembre 2025		Lundi au vendredi	
	Avant 18 h	195,00 \$/heure	
	Entre 18 h et 22 h 30	254,00 \$/heure	
	Après 22 h 30	195,00 \$/heure	
	Samedi et dimanche		
	Avant 8 h	162,00 \$/heure	
	Entre 8 h et 18 h	195,00 \$/heure	
	Entre 18 h et 22 h 30	222,00 \$/heure	
Après 22 h 30	195,00 \$/heure		

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Glaces (suite)		
Curling	Location curling occasionnel	103,50 \$/heure
	Programme d'initiation avec animateur	217,25 \$/2 heures
Terrains de baseball et balle-molle		
Parc Pierre-Boucher (baseball) Parc Pierre-Laporte (baseball) Parc de Normandie (balle-molle)	Résident	23,75 \$/heure*
	Non-résident	51,75 \$/heure*
	Éclairage (obligatoire à partir de 20 h 30)	28,00 \$/heure*
	Frais d'entretien	55,00 \$*
	Dépôt de garantie pour la clé	100,00 \$*
	<i>*Les frais d'entretien s'appliquent à toute location. Sur demande, un entretien supplémentaire peut être fait au même tarif. Le coût de l'éclairage est en sus. Une clé est requise pour avoir accès à la cabane de marqueurs. Un dépôt de garantie est exigé.</i>	
Terrains de soccer naturels		
SEPT JOUEURS		
Parc-école Antoine-Girouard Parc-école Paul-VI Parc de la Rivière-aux-Pins Parc de Picardie Parc des Explorateurs	Résident	11,50 \$/heure*
	Non-résident	24,25 \$/heure*
	Éclairage (obligatoire à partir de 20 h 30)	28,00 \$/heure*
	<i>*Le coût de l'éclairage est en sus. Disponible uniquement au parc-école Paul-VI.</i>	
NEUF JOUEURS		
Parc de Normandie Parc Joseph-Huet	Résident	14,00 \$/heure
	Non-résident	29,75 \$/heure
	Éclairage	Non disponible
ONZE JOUEURS		
Parc Anne-Marie-Lemay Parc Claude-Melançon	Résident	17,50 \$/heure
	Non-résident	37,50 \$/heure
	Éclairage	Non disponible
Terrain de soccer synthétique		
Parc des Gouverneurs	Résident	65,25 \$/heure*
	Non-résident	138,50 \$/heure*
	Éclairage (obligatoire à partir de 20 h 30)	34,50 \$/heure
	<i>*Le coût de l'éclairage est en sus.</i>	
Terrain de volleyball de plage		
Parc Pierre-Laporte	Réservation spontanée (sur présentation de deux cartes Accès-Boucherville)	Gratuit
	Résident	13,50 \$/heure
	Non-résident	28,50 \$/heure
	Éclairage	Inclus

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Terrain de pickleball		
Parc Pierre-Laporte (patinoire multisport)	Résident	13,50 \$/heure
	Non-résident	28,50 \$/heure
	Éclairage	Inclus
Terrain de basketball		
Parc Pierre-Laporte (patinoire multisport)	Résident	16,50 \$/heure
	Non-résident	35,25 \$/heure
	Éclairage	Inclus
Piscines		
Paul VI		79,75 \$/heure
Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier (pour les <u>résidents</u>)	Bassin 1 (10 couloirs)	225,75 \$/heure
	Bassin 2 (8 couloirs)	169,75 \$/heure
	Bassin 3 et glissoire	112,75 \$/heure
	Bassin extérieur	112,75 \$/heure
	Bassin 1-2-3	462,75 \$/heure
	Couloir	34,25 \$/heure/couloir
Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier (pour les <u>non-résidents</u>)	Bassin 1 (10 couloirs)	479,50 \$/heure
	Bassin 2 (8 couloirs)	360,75 \$/heure
	Bassin 3 et glissoire	239,75 \$/heure
	Bassin extérieur	239,75 \$/heure
	Bassin 1-2-3	983,50 \$/heure
	Couloir	73,75 \$/heure/couloir
Sauveteur supplémentaire		37,25 \$/heure
Moniteur supplémentaire		39,25 \$/heure
LOCATION D'ÉTAL DE MARCHÉ PUBLIC		
Marché De Montbrun		
Saison – 7 jours/semaine Avril à octobre	Tarif régulier	3 115,00 \$
	Tarif réduit*	1 557,50 \$
	<i>*Le tarif réduit (50 % du tarif régulier) est accordé aux maraîchers bouchervillois dont la production est entièrement biologique.</i>	
Vente de sapins de Noël Novembre à décembre		927,00 \$

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Marché Lionel-Daunais		
MARCHÉ ÉPHÉMÈRE (ESPACE 10 X 10)		
1 jour/semaine	Tarif régulier	40,00 \$
	Tarif réduit*	20,00 \$
Saison (15 semaines)	Tarif régulier	550,00 \$
	Tarif réduit*	275,00 \$
<i>*Le tarif réduit (50 % du tarif régulier) est accordé aux producteurs locaux bouchervillois.</i>		
KIOSQUES PERMANENTS		
1 jour/semaine Entre le 1 ^{er} et le 31 mai 2025 Entre le 20 septembre et le 18 octobre 2025	Tarif régulier	50,00 \$
	Tarif réduit*	25,00 \$
2 jours/semaine Entre le 15 juin et le 13 septembre 2025	Tarif régulier	80,00 \$
	Tarif réduit*	45,00 \$
<i>*Le tarif réduit (50 % du tarif régulier) est accordé aux maraîchers bouchervillois dont la production est entièrement biologique.</i>		
SAISON		
7 jours/semaine Avril à octobre	Tarif régulier	3 115,00 \$
	Tarif réduit*	1 557,50 \$
<i>*Le tarif réduit (50 % du tarif régulier) est accordé aux maraîchers bouchervillois dont la production est entièrement biologique.</i>		
SAPINS DE NOËL		
Vente de sapins de Noël Novembre à décembre	Période complète	702,25 \$
	Tarif quotidien	78,75 \$
LOCATION D'INSTALLATIONS MUNICIPALES POUR DES FINS DE TOURNAGE		
Parc Pierre-Laporte		
Patinoire multisport		118,00 \$/heure
Terrain de volleyball		59,75 \$/heure
Terrain synthétique		354,00 \$/heure ou 1 769,50 \$/jour
Terrain de baseball		118,00 \$/heure
Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier		
Dojo		118,00 \$/heure
Passerelle		118,00 \$/heure
Salle Euclide-Vézina		90,00 \$/heure
Piscine		Non disponible
Autres installations		
Club d'aviron (terrasse)		118,00 \$/heure
Terrain de baseball		118,00 \$/heure
Terrain de soccer		118,00 \$/heure
Piscine Paul-VI		354,00 \$/heure ou 1 685,25 \$/jour
Parc et espace vert		118,00 \$/heure

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Autres installations (suite)		
Centre administratif Clovis-Langlois		Non disponible
Bibliothèque Montarville-Boucher-De La Bruère	Salle Robert-Lionel-Séguin	89,00 \$/heure
	Espace public	236,00 \$/heure
Cercle social Pierre-Boucher		354,00 \$/heure ou 1 685,25 \$/jour
Marchés publics		118,00 \$/heure
Café centre d'art	Bâtiment	3 539,00 \$/jour
	2 ^e étage	1 179,75 \$/jour
	3 ^e étage	1 179,75 \$/jour
	Espace détente	118,00 \$/heure
	Salle de projection	118,00 \$/heure
	Atelier	61,75 \$/heure
LOCATION D'INSTALLATIONS AUX ORGANISMES ACCRÉDITÉS (en vigueur du 1^{er} janvier au 31 août 2025)		
Installations municipales		
Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier	Piscine extérieure	71,00 \$/heure
	Piscine intérieure	71,00 \$/heure
	Piscine Paul-VI	71,00 \$/heure
	Salle de judo	28,00 \$/heure
	Salle de musculation	28,00 \$/heure
	Salle Euclide-Vézina	11,00 \$/heure
Parc Pierre-Laporte	Patinoire multisport	22,00 \$/heure
	Terrain de volleyball extérieur	6,00 \$/heure
	Chalet Sébastien-Lareau, grande salle	28,00 \$/heure
Bibliothèque	Salle Robert-Lionel-Séguin	28,00 \$/heure
Maison du bénévolat Ronald-Beaupré	Salle de réunion du Centre des générations	11,50 \$/heure
Terrains sportifs	Terrain de baseball	23,00 \$/heure
	Éclairage terrain baseball	29,00 \$/heure
	Allée de pétanque au parc Rivière-aux-Pins	5,50 \$/heure
	Allée de pétanque au parc L.-H.-Lafontaine	5,50 \$/heure
	Allée de pétanque au parc Vincent-D'Indy	5,50 \$/heure
	Terrain de soccer	23,00 \$/heure
	Éclairage terrain de soccer	29,00 \$/heure
	Terrain synthétique	56,00 \$/heure
	Éclairage terrain synthétique	35,00 \$/heure
	Piste à rouleaux (pumptrack)	23,00 \$/heure
	Parc de planche à roulettes	23,00 \$/heure

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
LOCATION D'INSTALLATIONS AUX ORGANISMES ACCRÉDITÉS (suite) <i>(en vigueur du 1^{er} janvier au 31 août 2025)</i>		
Installations municipales (suite)		
Café centre d'art	Café	33,00 \$/heure
	Salle de projection	22,00 \$/heure
	Atelier 203	11,00 \$/heure
	Salle 204	11,00 \$/heure
	Atelier 205	17,00 \$/heure
	Atelier de sculpture	11,00 \$/heure
	Atelier de vitrail	11,00 \$/heure
	Atelier 302	11,00 \$/heure
	Atelier 303	11,00 \$/heure
	Atelier 305	11,00 \$/heure
	Atelier de céramique	11,00 \$/heure
Centre administratif Clovis-Langlois	Salle Antoine-Demers	11,00 \$/heure
Centre Mgr-Poissant	Café-cuisine	28,00 \$/heure
	Cuisine	11,00 \$/heure
	Local 01	11,00 \$/heure
	Local 304	17,00 \$/heure
Centre multifonctionnel Francine-Gadbois	Atelier 1	11,00 \$/heure
	Cuisine	11,00 \$/heure
	Garderie	11,00 \$/heure
	Studio 1	28,00 \$/heure
	Studio 2	22,00 \$/heure
	Studio 3	22,00 \$/heure
	Studio 4	22,00 \$/heure
	Studio 5	22,00 \$/heure
	Salle 6 (vestiaire)	11,00 \$/heure
	Salle 7	11,00 \$/heure
	Salle A	33,00 \$/heure
	Salle B	33,00 \$/heure
	Salle C	33,00 \$/heure
	Salle de formation	28,00 \$/heure
	Salle des organismes	11,00 \$/heure
	Salle polyvalente	28,00 \$/heure
Verrière	22,00 \$/heure	
Cercle social Pierre-Boucher	Grande salle/cuisine	28,00 \$/heure
Installations scolaires		
École Boucherville Elementary School	Gymnase	28,00 \$/heure
Écoles primaires du Centre de services scolaires des Patriotes	Gymnase	31,00 \$/heure
	Frais de fausse alarme	98,00 \$
École secondaire De Mortagne	Aile D	31,00 \$/heure
	Cafétéria	37,00 \$/heure
	Classe	11,00 \$/heure
	Gymnase 3	37,00 \$/heure
	Gymnases 1 et 2	57,00 \$/heure

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
LOCATION D'INSTALLATIONS AUX ORGANISMES ACCRÉDITÉS (suite) <i>(en vigueur du 1^{er} janvier au 31 août 2025)</i>		
Autres installations		
Église de Sainte-Famille	Concert-pratique à l'église	
	Prix de base (7 heures)	491,00 \$
	Heure supplémentaire	65,00 \$/heure
	Salle paroissiale	33,00 \$/heure
Paroisse Saint-Sébastien	Sous-sol	28,00 \$/heure
Centre communautaire Saint-Louis	Salle	33,00 \$/heure
LOCATION D'INSTALLATIONS AUX ORGANISMES ACCRÉDITÉS <i>(en vigueur à partir du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025)</i>		
Installations municipales		
Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier	Piscine extérieure	73,50 \$/heure
	Piscine intérieure	73,50 \$/heure
	Piscine Paul-VI	73,50 \$/heure
	Salle de judo	29,00 \$/heure
	Salle de musculation	29,00 \$/heure
	Salle Euclide-Vézina	11,50 \$/heure
Parc Pierre-Laporte	Patinoire multisport	22,75 \$/heure
	Terrain de volleyball extérieur	6,25 \$/heure
	Chalet Sébastien-Lareau, grande salle	29,00 \$/heure
Bibliothèque	Salle Robert-Lionel-Séguin	29,00 \$/heure
Maison du bénévolat Ronald-Beaupré	Salle de réunion du Centre des générations	11,50 \$/heure
Terrains sportifs	Terrain de baseball	23,75 \$/heure
	Éclairage terrain baseball	30,00 \$/heure
	Allée de pétanque au parc Rivière-aux-Pins	5,75 \$/heure
	Allée de pétanque au parc L.-H.-Lafontaine	5,75 \$/heure
	Allée de pétanque au parc Vincent-D'Indy	5,75 \$/heure
	Terrain de soccer	23,75 \$/heure
	Éclairage terrain de soccer	30,00 \$/heure
	Terrain synthétique	58,00 \$/heure
	Éclairage terrain synthétique	36,25 \$/heure
	Piste à rouleaux (pumptrack)	23,00 \$/heure
	Parc de planche à roulettes	23,00 \$/heure

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
LOCATION D'INSTALLATIONS AUX ORGANISMES ACCRÉDITÉS (suite) <i>(en vigueur à partir du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025)</i>		
Installations municipales (suite)		
Café centre d'art	Café	34,25 \$/heure
	Salle de projection	22,75 \$/heure
	Atelier 203	11,50 \$/heure
	Salle 204	11,50 \$/heure
	Atelier 205	17,50 \$/heure
	Atelier de sculpture	11,50 \$/heure
	Atelier de vitrail	11,50 \$/heure
	Atelier 302	11,50 \$/heure
	Atelier 303	11,50 \$/heure
	Atelier 305	11,50 \$/heure
	Atelier de céramique	11,50 \$/heure
Centre administratif Clovis-Langlois	Salle Antoine-Demers	11,50 \$/heure
Centre Mgr-Poissant	Café-cuisine	29,00 \$/heure
	Cuisine	11,50 \$/heure
	Local 01	11,50 \$/heure
	Local 304	17,50 \$/heure
Centre multifonctionnel Francine-Gadbois	Atelier 1	11,50 \$/heure
	Cuisine	11,50 \$/heure
	Garderie	11,50 \$/heure
	Studio 1	29,00 \$/heure
	Studio 2	22,75 \$/heure
	Studio 3	22,75 \$/heure
	Studio 4	22,75 \$/heure
	Studio 5	22,75 \$/heure
	Salle 6 (vestiaire)	11,50 \$/heure
	Salle 7	11,50 \$/heure
	Salle A	34,25 \$/heure
	Salle B	34,25 \$/heure
	Salle C	34,25 \$/heure
	Salle de formation	29,00 \$/heure
	Salle des organismes	11,50 \$/heure
	Salle polyvalente	29,00 \$/heure
Verrière	22,75 \$/heure	
Cercle social Pierre-Boucher	Grande salle/cuisine	29,00 \$/heure
Installations scolaires		
École Boucherville Elementary School	Gymnase	29,00 \$/heure
Écoles primaires du Centre de services scolaires des Patriotes	Gymnase	32,00 \$/heure
	Frais de fausse alarme	101,50 \$
École secondaire De Mortagne	Aile D	32,00 \$/heure
	Cafétéria	38,25 \$/heure
	Classe	11,50 \$/heure
	Gymnase 3	38,25 \$/heure
	Gymnases 1 et 2	59,00 \$/heure

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
LOCATION D'INSTALLATIONS AUX ORGANISMES ACCRÉDITÉS (suite) <i>(en vigueur à partir du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025)</i>		
Autres installations		
Église de Sainte-Famille	Concert-pratique à l'église	
	Prix de base (7 heures)	508,25 \$
	Heure supplémentaire	67,25 \$/heure
	Salle paroissiale	34,25 \$/heure
Paroisse Saint-Sébastien	Sous-sol	29,00 \$/heure
Centre communautaire Saint-Louis	Salle	34,25 \$/heure
UTILISATION DE MACHINERIE MUNICIPALE		
Balai aspirateur sur camion		168,50 \$/heure
Camion avec arrosoir de rue		197,00 \$/heure
Chargeur sur roues		168,50 \$/heure
Rétro-excavatrice		129,50 \$/heure
Tracteur 40 HP à trottoir et à gazon sans accessoire		107,00 \$/heure
Faucheuse pour tracteur 40 HP à trottoir et gazon		107,00 \$/heure
Tondeuse pour tracteur 40 HP à trottoir et gazon		107,00 \$/heure
Souffleuse pour tracteur 40HP à trottoir et gazon		129,50 \$/heure
Aspirateur à gazon		129,50 \$/heure
Vaporisateur		129,50 \$/heure
Camion nettoyage d'égout		300,00 \$/heure
Camionnette		53,50 \$/heure
Camion à benne 10 roues (19 500 livres et moins)		112,50 \$/heure
Camion à nacelle		129,50 \$/heure
Camion service aqueduc et égout		129,50 \$/heure
Camion 10 roues avec équipement à neige		197,00 \$/heure
Souffleuse à neige motorisée pour chargeur		393,75 \$/heure
Débroussailleuse		281,50 \$/heure
Pompe 4 po (10,6 cm) sur roues		32,25 \$/heure
Pompe 6 po (15,4 cm) sur roues		51,50 \$/heure
Compresseur sur roues		67,50 \$/heure
Génératrice sur roues		67,50 \$/heure
Rouleau compacteur		129,50 \$/heure
Camion-citerne		197,00 \$/heure
Camion avec boîte fermée de 12 à 16 pieds		152,00 \$/heure
Camion atelier mécanique		129,50 \$/heure

